

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 9 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Nadine PIERRE, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Léa MARIÉ pouvoir à Marine DUMÉRIL, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

ABSENTS : Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Simon BRUNEAU

DÉLIBÉRATION : 2024-056

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS CONTRAT VILLE 2024

DÉLIBÉRATION : 2024-056
SERVICE : DIRECTION CITOYENNETE ET USAGERS

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS
CONTRAT VILLE 2024

RAPPORTEUR : Christian TALLIO

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder aux associations qui ont sollicité l'intervention financière de la ville, les subventions « contrat ville » au titre de l'année 2024 pour un montant total de 59 400 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association concernée la convention financière correspondant aux versements de subventions et montants valorisés des mises à disposition de locaux pour un montant supérieur à 23 000 €.

SECTEUR VIE ASSOCIATIVE

Imputation 65748.024.64004

Association	Nom du projet	Valorisation (référence 2023)	Subvention demandée 2024	Subvention proposée 2024
Association pour la promotion équestre	Des séjours pour apprendre à vivre ensemble ¹		2 000 €	1 000 €
JSCB	La JSCB, plus qu'un club ²		7 500 €	1 000 €
Les Zirond'elles	Bien être ³	1 353 €	2 500 €	1 500 €
Les Petits Débrouillards	Parcours éducatif aux sciences et au numériques au Sillon de Bretagne ⁴	187 €	6 000 €	1 000 €
Tous en Mer	Aventures maritimes à destination des habitant.es des QPV	42 €	2 000 €	1 000 €
VRAC	Organisation de groupements d'achat dans les quartiers prioritaires de la métropole nantaise ⁵		3 500 €	2 000 €

1- également subventionné par les sports à hauteur de 1 000 €

2- également subventionné par les sports à hauteur de 2 000 €

3- également subventionné par les sports à hauteur de 1 000 €

4- également subventionné par la culture à hauteur de 3 000 €

5- également subventionné par la DNPE à hauteur de 1 500 €

SECTEUR CULTURE

Imputation 65748.30.41002

Association	Nom du projet	Valorisation (référence 2023)	Subvention demandée 2024	Subvention proposée 2024
Café Prod	Studio Moka		1 000 €	1 000 €
Compagnie la Lune Rousse	Voix du monde		4 000 €	500 €
Etrange miroir	Étrange Sillon		5 440 €	5 000 €
Les Petits Débrouillards	Parcours éducatif à la culture scientifique et au vivre ensemble au Grand Bellevue	187 €	3 500 €	3 000 €
Les Petits Débrouillards	Parcours éducatif aux sciences et au numériques au Sillon de Bretagne ¹	187 €	6 000 €	3 000 €
Tutti Quanti	Le gang des Jacqueline	60 €	1 500 €	1 500 €
Vous êtes ici	Le déménagement	1 716 €	5 000 €	5 000 €

1- également subventionné par la vie associative à hauteur de 1 000 €

SECTEUR JEUNESSE

Imputation 65748.338.42017

Association	Nom du projet	Valorisation (référence 2023)	Subvention demandée 2024	Subvention proposée 2024
AFEV	Les Kaps		1 500 €	1 500 €
ATDEC Nantes métropole	Village pour l'emploi		2 000 €	2 000 €
FACE Loire-Atlantique	Job Academy Intergénérationnelle (une promotion constituée de Juniors et Seniors)		2 500 €	2 000 €
JET	Podcast	19 826 €	1 000 €	1 000 €
Les Lumières de la Ville	TheRapétik		4 000 €	2 000 €
Ouvre Boite 44	Coopérative Jeunesse de Services Nantes Métropole		2 500 €	2 500 €

SECTEUR ENVIRONNEMENT

Imputation 65748.511.52001

Association	Nom du projet	Valorisation (référence 2023)	Subvention demandée 2024	Subvention proposée 2024
VRAC	Organisation de groupements d'achat dans les quartiers prioritaires de la métropole nantaise ¹		3 500 €	1 500 €

1- également subventionné par la vie associative à hauteur de 2 000 €

SECTEUR SPORT

Imputation 65748.30.42010

Association	Nom du projet	Valorisation (référence 2023)	Subvention demandée 2024	Subvention proposée 2024	Convention financière (si montant > 23 000 €)
Association pour la promotion équestre	Des séjours pour apprendre à vivre ensemble ¹		2 000 €	1 000 €	
Bellevue Atlantique Forme	Cap Cannoying		1 000 €	500 €	
Bellevue Atlantique Forme	Horizons bleus		1 000 €	500 €	
Bellevue Atlantique Forme	Via ferrata aventure		1 000 €	500 €	
JSCB	La JSCB, plus qu'un club ²		7 500 €	2 000 €	
Les Zirond'elles	Bien être ³	1 353 €	2 500 €	1 000 €	
RUSH - Rugby Saint Herblain	Rugby Social Club	80 976 €	6 500 €	4 500 €	X
Saint-Herblain Volley Ball	Initiation à la pratique du volley-ball pendant les vacances scolaires		1 500 €	1 000 €	

1- également subventionné par la vie associative à hauteur de 1 000 €

2- également subventionné par la vie associative à hauteur de 1 000 €

3- également subventionné par la vie associative à hauteur de 1 500 €

SECTEUR CITOYENNETÉ ET ÉGALITÉ DES DROITS

Imputation 65748.048.62006

Association	Nom du projet	Valorisation (référence 2023)	Subvention demandée 2024	Subvention proposée 2024
Disquions	Escape game de l'égalité		750 €	500 €
La Palissade	Faire société aujourd'hui pour jeune génération		3 000 €	3 000 €

SECTEUR SOLIDARITÉ

Imputation 65748.4238.44008 pour le secteur social

Association	Nom du projet	Valorisation (référence 2023)	Subvention demandée 2024	Subvention proposée 2024
CLCV	Combattre la précarité énergétique, la précarité numérique et permettre l'accès aux droits		2 000 €	2 000 €
Le PAS	Aide psychologique des personnes en précarité des QPV St Herblain Bellevue	41 €	3 363 €	3 000 €

SECTEUR PRÉVENTION

Imputation 65748.11.53005

Association	Nom du projet	Valorisation (référence 2023)	Subvention demandée 2024	Subvention proposée 2024
Police Loisirs Jeunesse	Séjour découverte de nouvelle région et activité nautique		400 €	400 €
Police Loisirs Jeunesse	Séjour découverte de la montagne et des sports d'hiver		500 €	500 €

Association ATDEC :

Marcel Cottin et Catherine MANZANARÈS n'ont pas pris part au débat ni au vote et sont sortis de la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité, pour l'attribution d'une subvention à l'ATDEC.

Autres associations :

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité, pour l'attribution des subventions aux autres associations.

Saint-Herblain le : 15/04/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Simon BRUNEAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 18/04/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 18/04/2024



CONVENTION FINANCIÈRE 2024 ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET L'ASSOCIATION RUGBY SAINT-HERBLAIN

Entre :

La Ville de Saint-Herblain représentée par Monsieur le Maire, Bertrand AFFILÉ, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2024

d'une part, et

L'Association Rugby Saint-Herblain (RUSH), association sans but lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au Complexe Sportif du Vigneau à Saint-Herblain, représentée par son Président, M. Ismaël MINANO

d'autre part,

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application du 6 juin 2001 mentionne l'obligation pour les collectivités territoriales de conclure une convention lorsqu'elles attribuent à un organisme privé une subvention annuelle supérieure à 23 000 €.

Conformément à l'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000 créé par l'article 59 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, ce montant comprend la subvention en numéraire et/ou en nature.

Article 1^{er} : Objet de la convention

Dans le cadre du partenariat développé avec l'Association Rugby Saint-Herblain, la présente convention a pour objet de définir :

- le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation des subventions en numéraire,
- le montant des subventions en nature.

Article 2 : Montant et conditions d'utilisation des subventions en numéraire

La Ville de Saint-Herblain attribue à l'association RUSH une subvention de 4 500 € dans le cadre de l'appel à projet Politique de la Ville qu'elle utilise pour mettre en œuvre les projets présentés.

Le montant en numéraire sera versé en une fois après vote de la délibération et signature de la convention.

Article 3 : Montant des subventions en nature

La Ville de Saint-Herblain met à la disposition gratuitement de l'association divers équipements dont la valorisation est estimée à 80 976 €.

L'association utilise ces équipements conformément à la convention de mise à disposition des équipements sportifs de la Ville de Saint-Herblain aux associations sportives herblinoises.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa notification d'un exemplaire signé par les deux parties. D'une durée d'un an, elle s'achèvera à la date anniversaire.

Article 5 : Résiliation

En cas de non-respect de ses obligations par l'une ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Saint-Herblain le.....

Pour la Ville de Saint-Herblain,

Pour L'Association Rugby Saint-Herblain,

Monsieur le Maire,

Monsieur le Président,

Bertrand AFFILÉ

Ismaël MINANO